

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS356

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 10, après le mot :

« application »,

insérer les mots :

« des articles 4 et 5, ainsi que du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.